



Délibération No. 02-2023

Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2023

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 31 janvier 2023

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Nathalie Valleix, Secrétaire générale de la Préfecture, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, Directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, Vice-président

Au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

M. Olivier Balez, Personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, Conseillère au Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Mardikian
- . M. Jean-François Dauré, Vice-président avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin
- . M. Gérard Lefèvre, Maire-adjoint de la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à Mme Nathalie Valleix,
- . M. Gérard Desaphy, Conseiller de la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Eric Lebas,

Etaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, Conseiller, Département de la Charente
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, Conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, Conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Audrey Granet, cabinet du Président, Département de la Charente

Cité de la BD

- M. Vincent Eches, Directeur général
- M. Jean-Guilhem Maillard, Secrétaire général
- Mme Laure Ferru, Secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Gérard Lefèvre, Maire-adjoint de la Ville d'Angoulême
- . Sylvain Pothier-Leroux, Responsable rayonnement territorial et politique de l'image Ville d'Angoulême
- . Mme Stéphanie Hazouard-Héraud, Coordinatrice filière livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Marina Sichantho, Directrice générale adjointe, Cité BD

présents : 7

pouvoir : 4

votants : 11 (sur 13 membres)

Débat d'orientation budgétaire

Exercice 2023

BUDGET 2023, CRISE ENERGETIQUE ET NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le budget 2023, dont les grandes lignes ont été établies, s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec toutefois une trajectoire budgétaire qui se doit de faire face aux contraintes sans précédent de hausses des coûts de l'énergie qui touchent l'ensemble du pays. Le budget 2023 se construit également sur la base d'une nouvelle stratégie de développement, tant financière qu'opérationnelle, pour l'institution en lien les orientations souhaitées par la nouvelle Direction qui a pris ses fonctions en fin d'exercice 2022.

Notons que l'année 2022 qui vient de s'écouler a enfin été une année fonctionnement dite « normale » de l'ensemble des secteurs de l'établissement laissant derrière elle la crise sanitaire qui avait contraint plusieurs services à la fermeture et pénalisé l'activité courante.

Les premières consolidations des chiffres de recettes semblent indiquer une tendance favorable pour 2022 et l'atteinte des objectifs fixés en budget primitif semble probable. Ces recettes soutenues combinées à la maîtrise des dépenses courantes, malgré des premières hausses notables des coûts de l'énergie et des coûts de fonctionnement en général, devraient permettre d'afficher un résultat meilleur que celui escompté.

S'ils se confirment, ces résultats devraient permettre d'absorber une partie des nouvelles charges de fonctionnement qui s'annoncent sur l'exercice 2023.

La programmation des activités culturelles quant à elle reste dense avec de nombreuses opérations et expositions à venir notamment auprès des publics éloignés de la culture tout en travaillant sur la poursuite du rayonnement de la Cité au plan national et international.

Ainsi sont prévues des expositions d'envergure telles que « Rock ! Pop ! Wizz ! » qui questionne les liens entre la BD et la musique, une monographie consacrée à l'auteur François Bourgeon, l'exposition rétrospective « 50 œuvres 50 albums » sur les 50 ans du FIBD, une exposition fédératrice autour de la série manga Naruto, une autre consacrée aux trente ans du héros de Zep, Titeuf ... L'enjeu de cette programmation est de créer un équilibre entre des propositions patrimoniales, des projets transversaux et une offre grand public et familiale.

De nombreux projets d'action artistique seront également engagés en 2023 : une performance participative spectaculaire imaginée par l'artiste Muma avec 350 bénévoles amateurs pendant le FIBD 2023, l'action « Une BD et au lit » dans les quartiers inscrits en politique de la Ville, la reprise des Rencontres internationales de la bande dessinée sous une nouvelle forme, la création d'une collection pour le dispositif des Micro-Folies, un projet biannuel consacré aux Webtoons avec plusieurs partenaires européens ...

La mise en œuvre de ces opérations culturelles s'inscrit dans une recherche de financements fléchés via des subventions spécifiques (CNL, Europe Creative...), des partenariats privés (Fondation Primat), du mécénat (Delcourt ...).

La fin du contrat triennal (février 2023) qui nous liait à l'Institut de France afin d'abriter notre Fondation Cité du 9° Art en février 2023 nous offrira l'opportunité d'imaginer un nouveau dispositif de collecte de fonds pour le soutien et le financement des activités culturelles de la Cité. Une nouvelle campagne de levées de fonds aura ainsi lieu en cours d'année.

Enfin, le développement des recettes propres et le soutien des membres financeurs via un rebasage des contributions statutaires permettront d'ancrer le fonctionnement courant et culturel de la structure sur des points spécifiques : pérennisation de certains emplois précaires, actions ciblées vers des publics identifiés, diversification des actions culturelles,...

La consolidation de la situation financière de l'institution et le maintien d'un fonds de roulement, suite aux premières reconstitutions opérées ces dernières années, doivent rester en 2023 des objectifs prioritaires dans un contexte budgétaire contraint.

Cette consolidation passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant qui restent soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des divers bâtiments, hausse du prix des matières premières et des fluides ainsi que par le développement des recettes comme évoqué supra.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, devront se poursuivre en 2023 avec l'appui des différents membres financeurs.

Toutefois ces actions d'investissement devront nécessairement s'inscrire en lien avec les orientations stratégiques voulues pour la Cité eu égard aux enjeux immobiliers existants et aux contraintes financières/environnementales qui s'imposent. Conformément aux décisions prises lors du conseil d'administration du 22 décembre dernier, une étude énergétique sera mise en route dès le premier trimestre 2023. Parallèlement à la rédaction de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), une étude sur l'opportunité de redéployer les activités de la Cité sur les Chais Magelis pourra être menée quand les hypothèses d'exploitation de cet espace par une initiative privée seront clarifiées.

Le budget 2023

I - Section de fonctionnement

	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	Budget primitif 2022	Budget prospectif 2023
charges à caractère général	2 126 418	2 355 274	2 542 075	2 412 484	2 305 936	2 790 728	2 936 400	3 218 000
<i>dont charges locatives bâtiments</i>	363 811	364 415	368 249	374 675	378 225	379 014	382 100	387 200
charges de personnel et frais assimilés	2 679 932	2 568 831	2 587 164	2 229 778	1 982 932	2 260 809	2 424 324	2 406 302
autres charges de fonctionnement	311 081	338 959	307 644	355 587	595 532	610 072	299 700	299 200
<i>dont atténuations produits (stocks librairie)</i>	144 829	153 221	148 498	151 197	162 972	178 981	0	0
Autres charges de gestion courante	123 350	159 793	147 091	185 490	238 347	398 292	254 100	253 600
Charges exceptionnelles	39 014	23 335	10 737	18 622	38 449	32 799	41 100	41 100
Autres charges	3 888	2 610	1 318	278	181	0	4 500	4 500
Provisions					155 583	0	0	0
amortissements	163 018	178 881	199 971	245 566	280 119	294 920	430 000	430 000
DEPENSES BUDGET GENERAL	5 280 449	5 441 945	5 636 854	5 243 415	5 164 519	5 956 527	6 090 424	6 353 502
recettes propres	1 203 514	1 357 598	1 298 073	1 369 310	1 162 276	1 344 113	1 426 100	1 416 550
subventions fléchées	528 793	696 981	996 355	638 670	1 283 866	1 103 077	734 550	1 103 300
<i>dont subventions fléchées bâtiments</i>	363 811	364 415	368 249	374 675	378 225	379 014	382 100	387 200
autres recettes de fonctionnement	499 403	372 468	326 151	293 367	341 275	416 564	130 691	76 795
atténuation charges personnel (emplois aidés)	147 124	117 483	93 374	80 214	140 897	162 371	98 955	45 059
<i>dont gestion stocks et marchandises librairie</i>	153 858	148 498	151 331	162 972	178 981	180 241		
autres produits	48 166	66 741	38 434	23 149	21 397	43 869	31 736	31 736
Reprise provisions	50 000					30 083		
<i>dont opération travaux en régie + op. ordre</i>	100 255	39 746	43 011	27 032			0	0
amortissement subvent^o d'investissement	87 711	87 482	98 403	106 568	154 605	194 991	300 000	350 000
participations collectivités membres	2 890 657	2 835 421	2 968 263	3 028 263				
Etat	806 623	751 387	784 229	784 229	784 229	784 229	784 229	784 229
Région Nouvelle Aquitaine	283 542	283 542	383 542	383 542	383 542	383 542	383 542	383 542
Conseil Départemental de la Charente	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 165 814
Ville d'Angoulême	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678
RECETTES BUDGET GENERAL	5 210 078	5 349 950	5 687 245	5 376 178	5 910 284	6 027 008	5 559 604	5 974 908
Excédent/Déficit fonctionnement	-70 371	-91 995	50 390	132 764	745 765	70 480	-530 820	-378 594
Excédent/Déficit reporté	72 380	2 009	-89 986	-39 595	93 169	838 934	909 414	378 594
Résultat cumulé/Solde	2 009	-89 986	-39 595	93 169	838 934	909 414	378 594	0

Ce tableau présente les exercices budgétaires réalisés de la Cité depuis 2016, le budget primitif voté en 2022 ainsi qu'un budget prospectif pour l'année 2023. Les orientations développées dans le présent document résultent d'une analyse comparative entre les prospectives 2023, le budget primitif 2022 et le budget réalisé en 2021 (année particulière, fermetures Covid19). La clôture des comptes 2022 est toujours en cours et certains chiffres ne sont pas encore consolidés.

Les dépenses : Impact de la crise énergétique

Les charges à caractère général,

Elles sont en forte augmentation compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie dont il a été question lors du Conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu le 22 décembre 2022 mais aussi avec des frais de maintenance/entretien toujours soutenus pour les bâtiments : parc immobilier important et conséquence des investissements/travaux de rénovation engagés ces dernières années (sécurité du musée, réhabilitation des espaces de la New Factory, remplacements des équipements informatiques et audiovisuels).

La hausse du coût des fluides pour 2023 dont il était déjà question lors du DOB 2022, mais dans une moindre mesure, **représente donc plus de 750 K€ de dépenses nouvelles** soit + 225 % par rapport aux prévisions 2022 (selon les projections réalisées). Ces éléments à prendre en considération justifient le positionnement des charges à caractère général à un niveau bien supérieur à celui de l'année 2022.

Les diverses actions envisagées pour faire face à ce contexte : baisse des consommations, redéploiement des équipes dans les bâtiments, dispositifs d'aides amortisseur électricité,... devraient permettre de réaliser **des économies qui sont d'ores et déjà intégrées à hauteur d'environ 260 K€** dans les orientations budgétaires 2023, ceci afin de limiter l'impact de ces nouvelles charges sur un résultat prévisionnel qui s'annonce déficitaire.

La hausse des dépenses de gardiennage pour le musée à hauteur d'environ 90 K€ n'est quant à elle pas intégrée à ce stade dans les prévisions budgétaires 2023. En effet, les demandes de rebasage notamment auprès de l'Etat pour des financements fléchés sont toujours en cours d'instruction.

Enfin, les dépenses d'expositions programmées en 2023 ainsi que les opérations culturelles récurrentes telles que les actions Bulles en fureur, les Rencontres internationales de la BD, les résidences d'auteurs étrangers, les interventions d'auteurs, les rassemblements et événements, les cours BD,... et les nouvelles opérations ponctuelles sont également intégrées dans ce chapitre. En cumul ces dépenses d'ordre culturel sont en légère hausse mais elles bénéficient pour la plupart en contrepartie de recettes fléchées.

Ainsi les dépenses des principales **opérations culturelles représentent environ 720 K€ et sont couvertes à + de 60 % par des recettes fléchées.**

Notons dans ce chapitre des charges à caractère général **l'arrêt du contrat de location évolutive du parc informatique et audiovisuel** souscrit à l'ouverture de l'établissement public en 2009. En effet, les subventions d'équipement perçues ces dernières années par l'établissement ont permis de renouveler en partie le parc informatique et audiovisuel et de ne pas renouveler ce contrat de location.

Déduction faites de nouvelles dépenses en cours et à venir : mise à jour globale des licences informatiques, maintenance des sites internet, remplacement ponctuel de matériel, déploiement de nouveaux logiciels,... **l'économie réalisée est de l'ordre de 130 K€ sur le budget 2023.** De nouvelles dépenses y compris informatiques sont à l'étude et seront engagées grâce aux marges de manœuvre dégagées par l'arrêt de ce contrat ceci afin de permettre une amélioration continue des conditions techniques/informatiques et administratives de la Cité (gestion électronique des documents, MAJ des systèmes de téléphonie, remplacement parc copieurs,...).

Les charges de personnel,

Elles sont prévues sur l'exercice 2023 pour un montant assez proche de celui inscrit en budget primitif 2022. Par ailleurs ces prévisions restent supérieures d'environ + 90 K€ par rapport aux chiffres réalisés estimés à fin 2022.

La hausse du point d'indice qui sert de base au calcul de l'ensemble des rémunérations et des charges afférentes, dont l'application est fixée par la convention collective de l'établissement, a été prise en compte dans la construction budgétaire 2023 et représente une hausse des dépenses estimée à + 50 K€.

Parmi les hausses de dépenses si nous comparons de budget prévisionnel à budget prévisionnel nous pouvons noter l'inscription des rémunérations des postes de Directeur Général et de Directrice Adjointe sur une année complète suite aux recrutements qui ont été opérés au cours de l'exercice 2022.

Sont également à prendre en compte dans les hausses budgétaires la pérennisation de certains contrats aidés en contrats à durée indéterminée. Ces actions amorcées dès 2022 sont rendues possibles par des renouvellements sur des postes déjà existants grâce notamment au rebasage de la contribution versée par le Conseil Départemental de la Charente.

A l'inverse les dépenses relatives aux emplois en contrats aidés sont donc en baisse significative (env. -90 K€) eu égard aux pérennisations indiquées ci-dessus ainsi que par le redéploiement des équipes en interne en lien notamment avec la fermeture du bâtiment Moebius dans le cadre de la crise énergie.

Des mouvements de personnel (possibles départs en retraite) auront une incidence sur la réalisation des dépenses et nécessiteront probablement la constitution de provisions et l'inscription de crédits supplémentaires en budget primitif.

Les autres charges de fonctionnement,

Ces charges qui comprennent essentiellement la rémunération d'auteurs et d'intervenants extérieurs : résidences d'auteurs, rencontres et interventions dans le cadre d'événements, droits d'auteurs pour la réalisation d'expositions, rédacteurs pour la revue 9°art, droits de monstration/diffusion... sont positionnées à un niveau quasi identique à celui du budget primitif 2022 en lien avec les différentes opérations envisagées.

Les autres charges de fonctionnement comprennent également les dépenses d'acquisitions d'œuvres et d'originaux qui restent fixées au même niveau qu'en 2022, sans gel de crédits.

Les amortissements,

Les dotations aux amortissements sont inscrites en 2023 à un niveau équivalent au budget primitif 2022 soit 430 K€ eu égard aux amortissements réalisés en 2022 et qui devraient s'élever à environ 380 K€. Une hausse des dépenses reste inscrite au budget au regard des nombreuses opérations d'investissements engagées et à venir conformément à la réhabilitation des bâtiments et des équipements amorcée ces dernières années. Les interventions d'investissements s'effectueront en fonction de l'accompagnement financier des tutelles sur les projets envisagés : travaux divers, réhabilitation des espaces, mises aux normes, renouvellement des équipements et des mobiliers, MAJ du matériel informatique et audiovisuel...

Tel que décidé en Conseil d'administration les travaux de réhabilitation de la New Factory sont suspendus provisoirement en début d'année 2023 et pourront être relancés en cours d'exercice ou de nouvelles affectations de crédits pourront être envisagées vers de nouveaux projets.

Les recettes : une tendance positive mais des projections prudentes

Les recettes propres,

D'après la première consolidation des chiffres d'affaires des différents secteurs d'activités de la Cité pour l'année 2022 les objectifs de recettes propres qui avaient été fixés seront atteints et même largement dépassés pour les secteurs du Musée et de la librairie/boutique.

Même si la tendance fin 2022 laisse entrevoir de très bonnes perspectives pour l'année 2023 l'hétérogénéité des résultats, avec certaines activités en retrait comme le cinéma ou l'activité congrès, appelle à la prudence.

Le ralentissement ou l'arrêt de la mise à disposition de certains espaces du bâtiment Moebius à des structures hébergées suite à la hausse des tarifs des charges locatives (crise énergétique oblige) impactent aussi considérablement les recettes attendues : recentrage des activités des écoles, départ du restaurateur,...

Ainsi les recettes propres sont inscrites pour un montant global quasi identique à celui du budget primitif 2022 dans ces orientations budgétaires 2023 sous réserve de l'absence de nouvelles contraintes liées à la crise énergétique.

Les subventions fléchées et le mécénat/partenariat,

La forte hausse des subventions fléchées à projets soit environ + 428 K€ sur les projections 2023 s'explique notamment par la diversification des opérations envisagées qui reste adossée à la **recherche systématique de financements affectés** conséquence des orientations voulues par la nouvelle Direction générale.

Ainsi la plupart des projets d'expositions et d'actions culturelles programmés bénéficient d'un soutien financier partiel ou total qui interviendra au cours de l'exercice avec l'obtention de nouvelles subventions fléchées et/ou via des partenariats extérieurs.

Les autres recettes de fonctionnement,

Elles concernent essentiellement les aides à percevoir dans le cadre des emplois aidés en fonction dans l'établissement et sont donc en baisse eu égard à la diminution du nombre de ce type de postes (cf. point charges de personnel).

La fin du versement des aides dues dans le cadre de l'activité partielle de 2021 (solde Crise Covid) inscrites au budget primitif 2022 impacte aussi à la baisse les recettes 2023 qui sont attendues dans ce chapitre.

Il est à noter que ces perspectives budgétaires n'intègrent pas pour l'instant de dépenses ni de recettes liées au projet que nous avons déposé dans le cadre du PIA4 – mesure 12 (« Stratégie d'accélération pour l'innovation de la filière des industries culturelles et créatives ») dont nous attendons la réponse pour mars 2023. Elles n'intègrent pas non plus l'intégralité du soutien spécifique reçu au titre des Quartiers Culturels Créatifs dont nous avons dû reporter l'utilisation à la fin de l'exercice 2022 pour cause de retard des travaux de la New Factory.

Les reprises sur les subventions d'investissement

Conformément à la hausse des opérations d'investissement grâce à des financements fléchés les reprises sur les dotations aux amortissements, pour des biens financés par des subventions d'équipement, connaîtront comme chaque année une hausse régulière estimée à + 50K€ pour 2023.

Les participations statutaires,

La participation au fonctionnement de la structure par les personnes publiques membres est inscrite dans les orientations budgétaires 2023 pour un montant total de 3 028 263 € et intègre **le rebasage à venir du Conseil Départemental de la Charente à hauteur de + 60 K€.**

A ce jour la nouvelle décomposition des contributions est donc la suivante :

- Département de la Charente : 1 165 814 €, 38,5 %
- État : 784 229 €, 25,9 %
- Ville d'Angoulême : 694 678 €, 22,9 %
- Région Nouvelle Aquitaine : 383 542 €, 12,6 %

Pour rappel, les demandes de rebasage des contributions statutaires formulées en 2021 et reconduites en 2022, et qui restent en attente d'instruction, sont les suivantes :

- l'**État** a été sollicité pour un rebasage sur le budget 2022 à hauteur de 250 K€ pour le fonctionnement courant de la structure et plus particulièrement pour assurer la surveillance permanente des espaces du musée et pour pérenniser la réalisation d'actions culturelles d'envergure,

- le **Conseil Régional** a été sollicité pour un rebasage sur le budget 2022 à hauteur de 200 K€ pour le financement du fonctionnement courant au travers de l'extension des actions territoriales concernant le périmètre régional, qui ont d'ores et déjà été amorcées (avec Bordeaux, avec la Dordogne) avec des dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui concernent la Charente-Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne) ainsi que l'action internationale qui s'inscrit en cohérence avec plusieurs priorités de la Région (Afrique, francophonie).

- la **Ville d'Angoulême** a été sollicité pour un rebasage sur le budget 2022 à hauteur de 30 K€ pour le fonctionnement courant de la structure et qui pourrait être fléché sur l'action internationale dans le cadre du plan d'action « Ville Créative » ainsi que sur les enjeux de développement social par l'action que conduit la Cité dans les quartiers d'Angoulême.

Cet engagement fort des financeurs ainsi que la maîtrise des dépenses conjuguées au maintien des recettes permettraient de maintenir la stabilisation des finances sans dégrader le fonds de roulement nouvellement reconstitué.

En outre il s'agirait d'un soutien considérable pour le maintien d'une offre culturelle riche de sens et le développement de la fréquentation de la Cité par un public local et diversifié. Cet apport de nouvelles contributions doit être envisagé comme une solution pérenne pour assurer l'avenir financier de la structure, de ses différents secteurs d'activités.

En conclusion

Ces orientations budgétaires 2023 sont construites en tenant compte des contraintes qui s'imposent à la structure : crise énergétique, inflation, hausse mécanique des salaires,... et avec la plus grande précaution quant au développement des recettes et à l'apport de nouveaux soutiens financiers.

A ce stade, c'est donc un **déficit prévisionnel de plus de 378 K€ qui serait attendu pour l'exercice 2023**. Grâce au report des résultats excédentaires des années précédentes l'équilibre financier de ces orientations budgétaires pourrait être obtenu au niveau du résultat cumulé. Bien entendu cela se ferait au détriment du fonds de réserve et en supprimant toutes marges de manœuvre.

Par ailleurs, il conviendra d'attendre la clôture définitive des comptes 2022 afin d'estimer au mieux les ressources disponibles pour l'exercice 2023. Rappelons que le budget primitif 2022 prévoyait déjà un déficit et une ponction sur les réserves de l'ordre de 530 K€ pour l'équilibre des comptes.

II - Section d'investissement

L'année 2023 se caractérise essentiellement par la poursuite des investissements en cours grâce aux subventions d'équipement versées par les membres financeurs de l'établissement depuis 2018 avec une attention particulière apportée aux travaux prioritaires et urgents.

Les dépenses engagées pourront se poursuivre en 2023 grâce notamment aux crédits restants sur les subventions fléchées à la clôture de l'exercice 2022 (restes à réaliser) et via de nouvelles aides qui pourront être obtenues en cours d'année (type demande de subvention FEDER en cours d'instruction pour la refonte du site internet).

Ainsi il convient de noter sur l'année 2023 les crédits reportés suivants pour lesquels des dépenses sont en cours d'engagement :

- une aide de 300 K€ de la Région Nouvelle Aquitaine allouée au titre de l'année 2021 pour le renouvellement des équipements, la réhabilitation des bâtiments et notamment le Vaisseau Moebius ;
- le solde de l'aide allouée par le Département de la Charente pour la modernisation de l'établissement dans son ensemble, le renouvellement de ses équipements et la réhabilitation des bâtiments et plus particulièrement le Vaisseau Moebius soit une enveloppe restante d'environ 1,383 M€ ;
- le solde des aides allouées par l'Etat depuis 2019 via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour des opérations spécifiques telles que la modernisation des équipements informatiques, la réhabilitation des bâtiments et la refonte du site internet de la Cité soit des enveloppes restantes d'environ 292 K€.

Enfin rappelons également que la Ville d'Angoulême, propriétaire du Vaisseau Moebius, participe activement à la réhabilitation des espaces et des équipements du bâtiment Moebius par différents travaux planifiés en cours d'exercice en fonction des besoins identifiés et des crédits disponibles.

- Le Conseil d'administration de la Cité a débattu et a pris acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

